



Najat Vallaud-Belkacem : « nous avons démontré que le décrochage scolaire n'est pas une fatalité »

Quel bilan la ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, fait-elle de son action menée contre le décrochage scolaire? Interview exclusive.

En tant que ministre de l'Education nationale, quel bilan faites-vous de l'action menée par votre ministère contre le décrochage scolaire ?Le décrochage n'est pas une fatalité et c'est ce que nous avons démontré. Dès 2012, la loi pour la refondation de l'École de la République a mis l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire en cohérence avec les engagements du président de la République à savoir la priorité accordée à la jeunesse et la volonté résolue de diminuer fortement le nombre des décrocheurs.Le plan d'actions « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage » présenté le 21 novembre 2014 mobilise tous les leviers et tous les acteurs. En effet, le décrochage scolaire n'est pas un phénomène uniforme et homogène.Nous nous sommes engagés sur ce sujet avec une obligation de résultats. Jamais l'école ne se sera autant engagée dans cette voie : aussi bien dans le domaine de la prévention – ce qui était très nouveau – que de la prise en charge des jeunes sortis sans qualification.Nous nous appuyons sur les travaux de la recherche et les différentes évaluations dans une démarche tenace d'amélioration progressive. Nous avons assumé la responsabilité de l'École et donc sa capacité à agir.Fin 2016, un cap très symbolique a été franchi : le ministère de l'Education nationale est passé sous le seuil des 100 000 jeunes qui sortent annuellement du système de formation initiale sans diplôme. Pour parvenir à ce résultat, quelles ont été vos mesures phares ?Ce résultat, nous le devons à la mobilisation de tous les acteurs : la communauté éducative, les chercheurs, les différents ministères partenaires, les collectivités, les associations...Il se déploie de façon systémique : formation des enseignants à la détection des signes avant-coureurs du décrochage et aux remèdes à y apporter ; présence de « référents décrocheurs » dans chaque établissement ; possibilité donnée aux élèves de plus de quinze ans en voie de décrochage de prendre une respiration en effectuant un stage en entreprise pendant quelques semaines ou quelques mois, le temps de retrouver une motivation, tout en bénéficiant du statut scolaire et d'un parcours adapté ; possibilité offerte aux élèves arrivant en classe de seconde professionnelle de changer d'orientation si celle-ci ne leur convient pas, afin d'éviter de la subir toute leur vie et donc de tomber dans l'échec.Quand le décrochage a eu lieu, c'est-à-dire pour les jeunes déjà sortis du système scolaire sans qualification, nous avons prévu un droit au retour en formation, s'accompagnant de bourses de reprise d'études. Il a fait ses preuves, puisque des milliers de jeunes ont pu, ces deux dernières années, l'expérimenter, notamment dans le cadre des structures de retour à l'école du type « microlycées », que nous avons voulu développer : leur nombre est passé de douze en 2012 à quarante-quatre aujourd'hui.Toutes ces actions ont permis à notre pays d'atteindre, s'agissant des jeunes âgés de dix-huit à vingt-quatre ans et sortis sans qualification du système scolaire, une moyenne de deux points inférieure à celle des pays européens. Désormais, année après année, le flux de décrocheurs se tarit puisqu'il ne s'élève plus – comme autrefois – à plus de 140 000 mais avoisine les 98 000.Selon vous, l'objectif présidentiel de diviser par deux le nombre de décrocheurs en 2017, est-il en bonne voie ?Oui, nous sommes en bonne voie pour atteindre cet objectif. Le chiffre de 98 000 ne marque pas la fin de notre quinquennat : à la prochaine rentrée 2017, l'objectif réaliste que nous nous sommes fixés est de passer sous la barre des 80.000 décrocheurs. Par l'amplification de l'ensemble des mesures qui se sont révélées efficaces et notamment parce que ceux qui échouent au baccalauréat ou au certificat d'aptitude professionnelle ont le droit de se réinscrire dans leur établissement d'origine : il s'agit d'une véritable nouveauté dans la lutte contre le décrochage. Cette année, nous avons ainsi fixé des objectifs aux académies qui correspondent à 17 000 jeunes en plus qui vont préparer de nouveau leur diplôme pour accéder à la qualification.Avec 9.3% de décrocheurs chez les 18-24 ans, la France est en dessous de l'objectif français fixé pour 2020 (9.5%) et en dessous de celui de l'Europe pour la même date (10%). Serait-elle une référence parmi les pays européens ?Je pense que notre pays est scruté grâce à ses avancées sur le décrochage, comme nous observons les pays européens pour perfectionner nos politiques éducatives. En 2010, la France se situait dans la moyenne européenne. En 2015, pour l'ensemble de l'Union européenne (UE 28), le taux de sortants précoces est de 11,0 % en 2015, soit près de 2 points de plus qu'en France. L'Allemagne a vu son taux passer de 9,5% à 10,1% entre 2014 et 2015, le Royaume-Uni est à



10,8% alors que la France malgré sa démographie élevée a rejoint la Finlande dans le peloton de tête. L'Italie, la Roumanie, Malte et l'Espagne se situent encore entre 15% et 20% de décrocheurs. Il faut plus que jamais poursuivre nos efforts, car toute baisse d'attention sur ce sujet anéantirait ces bons résultats. Malgré un bilan positif, trop de jeunes restent encore au bord du chemin. Que comptez-vous faire? Nous avons une volonté politique, une méthode, un plan d'action d'ensemble, des résultats. Désormais, il s'agit d'amplifier la diffusion et la mise en œuvre des mesures et notamment l'accompagnement jusqu'à la qualification avec les nouveaux droits (maintien et retour en formation.) Peut-on dire qu'aujourd'hui un décrocheur a un avenir, vers quel type de qualification peut-il tendre ? Le décrochage est une situation à un moment donné, ce n'est pas une catégorie, une étiquette. A tout moment le jeune peut reprendre un parcours de formation et de qualification et tous les possibles lui sont ouverts. Par exemple les micro-lycées peuvent proposer des filières générales, technologiques ou professionnelles. Le jeune peut également revenir dans un établissement classique, opter pour un apprentissage. Nos partenaires proposent également des voies plus axées sur la préparation à une insertion professionnelle (E2C, EPIDE, SMV ...). (1) Avec les élections, si la gauche n'est pas réélue, que va devenir le dispositif contre le décrochage? La mobilisation pour vaincre le décrochage obtient des résultats et rencontre une forte adhésion. Je veux croire que les acteurs engagés au niveau national et sur les territoires seront attentifs à poursuivre une démarche, des mesures et un engagement qui portent ses fruits. Bien entendu la continuité permettrait de consolider et d'amplifier les résultats, c'est ce que je souhaite et je resterai vigilante!